



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE
N°1 (2017-2018)**

Convocation adressée le 06 octobre 2017 par la Directrice d'Ecole.

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le lundi 16 Octobre 2017 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de Périgny.

La séance est présidée par Mme BELLARD.

Le secrétariat est assuré par Mme PALLAS (Enseignante) et Mme CHÉNÉ (APE).

| | | NOM | QUALITÉ |
|-----------------|------------------|--|---|
| PRESENTS | Membres de Droit | Mme BELLARD. Mmes TRAINEAU, MORILLON, ROUSSEAU, DORÉ, MASSART, ZANNIER, PALLAS, TILLET, GAUDIN, BERTRAND, GARNIER et M. LE MOIGNE Mme THOREAU Mme FRÉTARD | Directrice Enseignant(e)s 2 ^{ème} Adjointe aux Affaires Sociales Conseillère Municipale |
| | Membres Elus | Mmes MEDARD, LIGONNIERE, AGNEL, BONIZEC, CARVALHO, CHÉNÉ, COQUERY, COTTENCEAU, DUFOUR, DURAND, GUIZILA, JUBELIN, LARIVIERE, ROGUIN, Mrs BEROT, BROSSARD, LENDEN. | Elu(e)s Représentants des Parents d'Elèves |
| | Membres Invités | Mme FLORENTIN. | Enseignante RASED |

| | | NOM | QUALITÉ |
|----------------|------------------|---|---|
| EXCUSES | Membres de Droit | Mme RUIZ Mmes FERRAND, MAÏANO, RIGAULT et Mr BURUCOA. | Directrice des Affaires Scolaires Enseignant(e)s |
| | Membres Elus | Mmes MONDET, VIGNES, CHARTON, CHOUIN, SICHERE, MENDES, GBALLOU, CASSABOIS, M. MALLARQUEAU-CASTANET. | Elu(e)s Représentants des Parents d'Elèves |

1. INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE :

⊙ **Les Elections des Parents d'Elèves :**

- Résultats des Elections de Parents d'Elèves qui se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017 :
 - Nombre d'inscrits : 615.
 - Nombre de votants : 262.
 - Nombre de votes blancs ou nuls : 18.
 - Nombre de suffrages exprimés : 244.
 - Taux de participation : 42.6%



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE N°1 (2017-2018)

- Les membres titulaires élus sont :
 - Mme MEDARD, M. BEROT, Mme CHENE, Mme ROGUIN, Mme GUIZILA, M. LENDEN, Mme MONDET, Mme DUFOUR, Mme AGNEL, Mme LARIVIERE, Mme DURAND, M. BROSSARD, Mme VIGNES, M. MALLARQUEAU-CASTANET.
- Les membres suppléants élus sont :
 - Mme LIGONNIERE, Mme BONIZEC, Mme CARVALHO, CHARTON, Mme COQUERY, Mme COTTENCEAU, Mme JUBELIN, Mme CHOUIN, Mme SICHERE, Mme MENDES, Mme GBALLOU, Mme BANCAREL, Mme CASSABOIS.

⊙ Validation du compte rendu du dernier Conseil d'Ecole :

Lecture et approbation du Conseil d'Ecole du 3^{ème} trimestre 2017 qui s'était déroulé le 19 juin 2017.

⊙ Règlement Intérieur de l'Ecole :

La Directrice remet à chacun un exemplaire du Règlement Intérieur existant.

Les points suivants ont été modifiés après débat (*en gras les ajouts ou corrections*) :

- POINT 3 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.
 - 3.2. La classe commence à 08h45 le matin et à 14h10 l'après-midi, **sauf le mercredi matin où la classe débute à 09h10.**
 - 3.3. L'école est ouverte.....le portail situé à proximité du monument aux morts, **excepté le mercredi où l'entrée se fait uniquement par la porte principale entre 08h35 et 09h00.**
 - 3.6. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) sont organisées les mardis et vendredis de **13h25 à 14h10 sauf cas exceptionnels validés en Conseil des Maîtres.**
- POINT 4 : VIE SCOLAIRE.
 - 4.6. Le fonctionnement de l'école :
 - Les élèves ne doivent remonter sur leur bicyclette en repartant qu'une fois sortis de l'école ~~au-delà du portillon.~~
 - Les chewing-gums **et les bonbons** sont interdits dans l'enceinte de l'école (et dans le bus en cas de sortie scolaire) **sauf pour les anniversaires avec l'accord des enseignants.**
- POINT 10 : RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE.
 - 10.1. Les élèves qui se sont inscrits au restaurant scolaire ~~le matin~~ sont sous... ..
- POINT 11 : ASSURANCES ET SORTIES SCOLAIRES.
 - 11.2. Aucun élève des responsables légaux. **L'assurance individuelle reste indispensable du fait que seule l'assurance individuelle pourra intervenir si l'enfant se blesse seul.**



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE
N°1 (2017-2018)**

○ **POINT 12 : OBJETS ET MATERIELS.**

- 12.1. Le matériel sera remplacé aux frais de la famille (**en moyenne un manuel scolaire coûte 15€**)

Les membres du Conseil présents votent à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur.

2. RENTRÉE 2017 :

⊙ **Effectifs et Structure de l'Ecole :**

Effectifs constatés : 374 élèves admis et répartis.

2 élèves viennent d'intégrer l'école dernièrement car il n'y avait plus de place en CM2 sur l'école de Rompsay. Aujourd'hui, et en attendant la construction de la 4^{ème} école, il n'y a pas de solution envisagée concernant l'augmentation du nombre d'élève par classe.

⊙ **La composition des Classes :**

| | |
|-------------------------------------|---|
| CP : Mme TRAINEAU : 25 | CP : M. BURUCOA : 26 |
| CP / CE1 : Mme MORILLON : 24 | |
| CE1 : Mme ROUSSEAU : 27 | CE1 : Mme DORE : 27 |
| CE1 / CE2 : Mme MASSART : 24 | |
| CE2 : Mme ZANNIER : 28 | CE2 : Mme RIGAUT & M. LE MOIGNE : 27 |
| CE2 / CM1 : Mme PALLAS : 25 | |
| CM1 : Mme TILLET : 29 | CM1 : Mme GAUDIN : 28 |
| CM1 / CM2 : Mme FERRAND : 26 | |
| CM2 : Mme MAÏANO : 29 | CM2 : Mme GARNIER : 29 |

3. LE PROJET D'ECOLE 2017-2018 :

Avec le nouveau plan académique 2017, il n'y aura pas de projet d'école cette année mais seulement un avenant au projet initial qui sera finalisé début Novembre.

L'accent sera mis en Français sur la production d'écrit et l'application des consignes et en Mathématique sur le Calcul Mental élargi à la résolution de problème.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE N°1 (2017-2018)

4. ES PROJETS SCOLAIRES 2017-2018 :

⊙ **Détail des projets par Classe :**

● Projet Théâtre : Classes de Mme MORILLON & Mme ROUSSEAU.

- Coût approximatif : 2000€ financés par la Coopérative Scolaire (250€/classe) et la Coopérative Générale (1500€).

● Projet Poulailier Educatif : Classes de Mme MORILLON & Mme ROUSSEAU.

- Le poulailler et son encadrement ont été offerts par un parent d'élève. La Mairie se charge de sa mise en place avec le bon respect des normes de sécurité et d'hygiène. Une fois la structure en place il ne manquera plus que les pensionnaires pour démarrer.

● Projet Château de Chambord : Classes de Mme GAUDIN & Mme PALLAS.

- Coût approximatif : 2000€ financés par la Coopérative Scolaire (250€/classe) et la Coopérative Générale (1500€).

● Projet Classe de Mer (1 nuit / 2 jours) : Classe de Mme MAÏANO.

- A voir pour une participation de la Mairie sur ce projet. Il faut pour cela présenter un dossier complet et détaillé avant Noël.

● Projet Street Art : Classes de Mme GAUDIN & Mme PALLAS.

- A voir pour faire venir un intervenant sur 3 séances pour démarrer, rectifier et finaliser cette fresque sous le préau.

● Projet Brouage : Classes de Mme TRAINÉAU & M. BURUCOA.

- Coût approximatif : 450€ / Classe.

⊙ **Participation de l'A.P.E. :**

L'Association des Parents d'Elèves confirme qu'elle participera au financement des projets scolaires sur présentation d'un dossier détaillé avec les coûts et les différents financements. Les familles des enfants concernés devront être également mobilisées dans la récolte de fonds. L'attribution de la participation se fera en réunion de Bureau.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE N°1 (2017-2018)

Nous validons déjà le fait de prendre en charge, comme les années précédentes, les collations pour le Cross, le Rallye Lecture et le 100^{ème} jour.

5. PRESENTATION DU RASED :

⊙ **Qu'est-ce que le RASED ou Réseaux D'aides Spécialisées Aux Elèves En Difficulté? :**

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

⊙ **Quelles sont les personnes référentes sur notre école? :**

A sein de l'école interviennent Mme Chinot (Psychologue scolaire) basée à Aytré à l'école de la Petite Couture, Madame Florentin (Maître E : Pédagogique) et Mme ERMACORA-LEFEVRE (Maître G : Relationnel).

Il y a environ 2000 élèves de concernés sur leur secteur et malheureusement le Comité Technique Spécial Départemental ou C.T.S.D. choisit cette année d'augmenter le nombre de remplaçants et de supprimer les membres du Rased afin de remettre les enseignants dans les classes.

Les enseignants de l'école élémentaire nous font part de leur inquiétude face au manque d'heure pour la prise en charge des élèves en difficultés.

6. EXERCICES DE SECURITE : INCENDIE ET INTRUSION (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité):

⊙ **Programmation des exercices :**

Le premier exercice d'évacuation « incendie » a été réalisé, il reste donc à organiser l'exercice « Intrusion ». La Directrice nous informe qu'il est prévu pour le vendredi 20 octobre 2017 à 14h30.

Le P.P.M.S. est disponible à la consultation sur demande auprès de la Directrice.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE N°1 (2017-2018)

⊙ **Matériel / Travaux :**

- Investissement de la Mairie pour l'achat d'ordinateur (1 par classe) avec l'installation d'un logiciel spécifique pour le déclenchement de l'alarme suivant le cas rencontré : Confinement Chimique ou Intrusion. Attention, 5 postes sur les 14 requis ne fonctionnent toujours pas. Une demande d'intervention est demandée.
- Il manque toujours la solution lorsque les élèves sont à la cantine ou dans la cour de récréation.
- La haie au niveau du grillage de la rue Chateaurenard n'est pas mise en place.
- Il faut prévoir une connexion entre les deux groupes scolaires (maternelle et élémentaire) par contre Péri 'Jeunesse n'en fera pas parti.

La commission « Sécurité » de l'A.P.E. va continuer de collaborer étroitement avec la Mairie et l'Ecole pour participer à l'amélioration de la sécurité à l'intérieur et aux abords de l'école.

7. LES COMPTES DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

L'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'Ecole) présente sur son compte un solde créditeur de 15635.89€ au 31/08/2017.

Ce solde comprend :

- Subvention de la Mairie (versement en Mars / Avril) : 6530€ qui se compose comme suit :
 - 67€ / classe : = 938€.
 - 358€ / classe : projet éducatif = 5012€.
 - 500€ : dotation spectacle = 500€.
 - 80 € : affranchissement = 80€
- Epargne : 9000€

La Directrice veut garder un fond de roulement en début d'année scolaire car la subvention de la Mairie n'arrive qu'au printemps mais elle s'engage à utiliser la somme épargnée depuis quelques années pour les projets scolaires dans les deux années à venir.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Est-il prévu de remplacer l'Emploi de Vie Scolaire (E.V.S.) ?

Dans le Compte Rendu du CTSD du 5 septembre 2017, le DASEN dit que : « Les 40 EVS du département iront jusqu'à la fin de leurs droits (fin de contrat pour ceux qui n'ont pas de dérogation) MAIS ils ne seront pas remplacés. Le contrat peut se terminer en cours d'année si le personnel est en fin de droit. » . Une réflexion s'engage sur un contrat civique.

L'A.P.E. n'est pas satisfaite de cette décision.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PERIGNY CENTRE N°1 (2017-2018)

- Avons-nous assez d'Assistante de Vie Scolaire (A.V.S.) ?

Les postes ont été reconduits cette année. Il y a même des personnes qui mettent le reste de leur temps disponible à disposition des équipes pédagogiques.

- La Restauration Scolaire :

Il reste toujours quelques sujets à travailler avec la commission « Cantine » car certains sujets évoqués l'année précédente n'ont toujours pas été solutionnés (photo des élèves pour les PAI, le comptage des enfants) et de nouveaux se sont greffés (Suppression de l'entrée ou du dessert, la facturation des repas lors des jours fériés ou sorties scolaires).

- Qu'est-il prévu quand un enseignant est absent ? :

L'inquiétude de certains parents quant à l'absence d'un enseignant a été évoquée. Un remplaçant a été tout de suite désigné afin de ne pas perturber la scolarité des enfants. L'arrêt étant sans cesse prolongé, la personne remplaçante a bien voulu conserver la gestion de cette classe et pouvoir ainsi installer une stabilité.

L'A.P.E. est inquiète sur la mise en place des remplaçants pour les enseignants à temps partiel. En effet, dans certaines classes les enfants ne voient pas toujours la même personne d'une semaine sur l'autre ce qui peut être déstabilisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE LE LUNDI 12 MARS 2018 A 18H00

La Directrice de l'Ecole, Présidente de Séance :

Mme BELLARD

Les Secrétaires de séance :

Mme PALLAS

Mme CHÉNÉ